



## Vice caché sur mon vehicule d'occasion que je viens d'acheter

-----  
Par didier83130

je viens d'acheter un vehicule mercedes a 13000? et au bout d'1 mois et demi je suis obligé de la rentrer chez le garagiste pour une petite fuite d'huile . diagnostique : 2800? de réparation avec de multiples pieces a changer comme (le turbo 1224?; plusieurs durites dont celle du turbo rafistolé vite fait bien fait ...) enfin . dois-je porter l'affaire devant la justice ou pas . merci pour vos réponses . cdlt

-----  
Par tilt68

Bonjour

En application de l'article 1641 du Code Civil « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en n'aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus ».

Préalablement avant toute procédure judiciaire, pourriez-vous préciser le contenu du contrôle technique ? Quid du nombre de KM affiché sur le compteur lors de l'acquisition du véhicule ?

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Est-ce un achat à un vendeur particulier ou à un professionnel ?

-----  
Par novy

Bonjour,

..suite dernière réponse:  
Evidemment : Professionnel = recours (selon garanties légales minimales obligatoires) normalement  
Particulier = Plus qu'à pleurer ! sauf vices cachés.. ce qui semble être le cas...  
mais je m'avance...Désolé  
Cdt

-----  
Par Klaire

Bonjour,

Y'a-t-il des choses plus spécifiques concernant les véhicules d'occasion?

Merci d'avance.